

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL : MOTIVEZ VOS ÉQUIPES ET FUTURS COLLABORATEURS

Consolidez votre marque employeur et rendez votre entreprise attractive pour de nouveaux talents



NOTRE RÉPONSE

Un état des lieux de votre entreprise sous l'angle Qualité de Vie au Travail, implication de vos salariés et construction d'un plan d'action



1ère étape : entretien avec le dirigeant

- Recueil des motivations et des objectifs
- Evaluation des pratiques existantes dans l'entreprise



2ème étape : animation d'un groupe de pilotage

- Constitution du groupe (salariés volontaires)
- Enquête pour collecter les données
- Analyse des données recueillies



3ème étape : un plan d'action clé en main

- Rapport de synthèse assorti de préconisations et d'une priorisation des actions

AVIS D'EXPERT

Fabienne CIRONNEAU
Conseillère d'entreprises
CCI Alsace Eurométropole

« La mauvaise santé physique et mentale des salariés coûte cher à l'entreprise, et dégrade la productivité, la motivation des salariés et l'image de l'entreprise. Mettre en place une démarche QVT, c'est agir pour aujourd'hui et anticiper les demandes des futurs collaborateurs. »

VOTRE INVESTISSEMENT



2 500 € HT



2,5 jours
chez vous

POUR ALLER PLUS LOIN !

Prévention et gestion des risques professionnels : où en est votre entreprise ?

Rédiger son Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels

Les Matinées de la prévention



LES ATOUTS DE L'OFFRE

Impliquer les collaborateurs

dans une nouvelle dynamique

Attirer les talents

la génération Y représente plus de la moitié de la main d'oeuvre

Un effet levier

Diminution de l'absentéisme et du présentéisme. Un salarié absent coûte à l'entreprise 2 fois plus que lorsqu'il est présent



NOTRE EXPERTISE

Acteur de la dynamique économique alsacienne et engagée pour le développement des entreprises, la CCI Alsace Eurométropole a soutenu, en 2021, les projets de 17 000 entreprises et de 4 000 créateurs/repreneurs.

Si 56% des salariés estiment aujourd'hui que leur qualité de vie au travail s'est dégradée, une démarche partagée au sein de l'entreprise permet d'engager les équipes dans une dynamique d'amélioration des conditions de travail.

CONTACT



Fabienne CIRONNEAU
Conseillère d'entreprises
+33 3 89 36 54 99
f.cironneau@alsace.cci.fr

www.alsace-eurometropole.cci.fr